

SOLIDAIRES S'OPPOSE À TOUTE REMISE EN CAUSE DU DROIT DE GRÈVE

Alors que les ASCT (contrôleurs et contrôleuses) de la SNCF sont massivement en grève pour demander des augmentations de salaires et une meilleure reconnaissance de la pénibilité de leur métier, des voix se font entendre pour réclamer la limitation du droit de grève.

Le premier ministre affirme même qu'il y aurait un "devoir de travailler" ce qui ne manque pas de sel de la part d'un responsable politique qui n'a travaillé que dans les bureaux des ministères.

Le droit de grève est déjà encadré par la loi, tout particulièrement dans le secteur des transports où de nombreuses restrictions viennent limiter l'application de ce droit constitutionnel.

Solidaires rappelle que les plus grands conquits sociaux ont été permis par des grèves massives, à commencer par les congés payés que les grévistes sont accusés de saboter.

Ne nous laissons pas duper par ce chiffon rouge agité périodiquement. **Le vrai problème ce sont bien les salaires qui stagnent voire régressent et la nécessité de se battre pour obtenir de vraies augmentations et un meilleur partage des richesses.**

Qui sont les privilégié-es lorsque 25 des 40 groupes du CAC 40 totalisent 123 milliards de bénéfices en 2023 ?

L'Union syndicale Solidaires apporte tout son soutien aux cheminot-es en grève ainsi qu'à toutes celles et ceux qui se battent pour vivre dignement de leur salaire.

Elle s'opposera fortement à toute volonté de remettre en cause ou de limiter le droit de grève.